

Engins tendance: la mobilité électrique est-elle dangereuse ? Atelier de prévention



Engins tendance: la mobilité électrique est-elle dangereuse?

Skateboards, trottinettes, monocycles électriques et autres engins électriques roulent quasiment tout seuls grâce à leur moteur, et ont ainsi le vent en poupe. Où sont-ils autorisés à circuler? Tous les engins électriques ne sont pas admis dans la circulation. En outre, bien que la conduite semble très facile, une chute est plus vite arrivée qu'on ne le pense.

De nombreux engins à propulsion électrique sont rapides et nécessitent un bon sens de l'équilibre. Il est donc primordial de se protéger et de se rendre visible dans la circulation.

Les participants apprennent, à l'aide d'exemples, qui est autorisé à rouler avec ces différents engins et où. Le matériel d'information et de démonstration complémentaire confère un cadre intéressant et informatif à la campagne ANP dans votre entreprise.

Autres éléments

- Différents engins tendance
- Présentation Powerpoint
- Concours correspondant (les prix sont fournis par le BPA)
- Petit cadeau utile pour promouvoir la sécurité personnelle de tous les participants
- Brochures d'intérêt général sur la prévention des accidents

Organisation

- Les participants seront guidés par une intervenante ou un intervenant du BPA.
- Durée: env. 50 minutes. L'idéal est de prévoir 60 minutes par groupe.
- Taille des groupes: 20 à 30 personnes au maximum.

Liste des tarifs

Tarif pour les entreprises	1 jour	2 jours	4 jours
Tarif de base pour le transport (montage et démontage compris)	CHF 450.-	CHF 800.-	CHF 800.-
Encadrement par le BPA, par jour	CHF 800.-	CHF 1600.-	CHF 3200.-
Total	CHF 1250.-	CHF 2400.-	CHF 4000.-

Les ateliers de prévention sont exonérés de la TVA. Les prix et les conditions sont susceptibles d'être modifiés. Une réduction de 50 % sur le prix total est accordée aux écoles, à certains établissements de formation spéciaux (écoles professionnelles, etc.) ainsi qu'aux organismes sociaux.

Locaux et place requise

- Local fermé (salle de formation ou de conférence, atelier, etc.) doté d'un espace suffisant pour accueillir le matériel de démonstration et 20 à 30 personnes). Il n'est pas possible d'organiser une démonstration à l'extérieur en raison du risque météorologique (sauf sous un chapiteau clos et résistant aux intempéries).
- Espace requis pour le matériel d'exposition 16-20 m².

Conseil: la démonstration devrait avoir lieu pendant les heures de travail rémunéré et il devrait être obligatoire pour le personnel d'y assister. D'expérience, on sait qu'une participation facultative ou pendant le temps libre n'est ni pertinente, ni dans l'intérêt de l'entreprise organisatrice.

Contact

BPA
Tiziana Iseppi, conseillère Entreprises
Tél. +41 31 390 22 66
t.iseppi@bpa.ch

Retrouvez tous nos ateliers de prévention sur: bpa.ch/ateliers-de-prevention

